



ASSOCIATION  
POUR L'AIR PUR  
C.P. 115  
Joliette (Québec)  
J6E 3Z6

Tél.: (450) 759-9375  
Télec.: (450) 759-9144  
[info@alap.qc.ca](mailto:info@alap.qc.ca)  
[www.alap.qc.ca](http://www.alap.qc.ca)

## COMMUNIQUÉ

### Diffusion immédiate

#### NON MERCI AUX ÉNERGIES SALES POUR LE QUÉBEC

Joliette, le 4 février 2009-L'Association pour l'air Pur (ALAP), organisme indépendant qui lutte contre la pollution atmosphérique, s'inquiète du manque d'interventions afin de réduire la fumée qui provient du chauffage au bois, principale cause de smog l'hiver et cause importante de smog l'été. La santé des citoyens doit primer avant les intérêts économiques des fabricants, des vendeurs au bois et des utilisateurs des appareils de chauffage au bois. De plus, les solutions pour freiner le réchauffement de la planète ne doivent pas passer par une utilisation inadéquate de la biomasse qui peut aggraver la qualité de l'air qui déjà est de mauvaise qualité dans les agglomérations urbaines.

La quantité de particules fines (PM 2.5) au Québec provient à 48% de la combustion du bois 14% des camions diesel. Le Québec détient le record canadien pour la quantité de particules fines provenant du chauffage au bois et des camions diesel. La présence des particules fines dans l'air aggrave ou cause de nombreuses maladies cardio-vasculaires et contribue à provoquer de nombreux décès. Cette situation met une pression supplémentaire sur le système de santé déjà fragile.

Il est important d'insister sur le fait que cette crise sanitaire ne concerne pas uniquement les Montréalais. De presque toutes les régions du Québec, l'ALAP reçoit quotidiennement des plaintes de citoyens lésés qui résident dans des banlieues urbaines, des petites villes, des villages et même en campagne.

La combustion du bois même sous forme de granules répand dans l'atmosphère une quantité impressionnante de particules fines. Ces matières particulaires de la fumée de bois constituent un cocktail chimique nocif en plus d'agir comme vecteur d'autres polluants de l'air. Les émanations sont toxiques et cancérigènes.

L'Association met en garde la population sur l'illusion que des produits ou de nouvelles technologies présentées comme étant écologiques sont sans danger pour la santé. La fumée du bois ou celle d'autre biomasse sont polluantes pour l'utilisateur et pour les autres personnes de son environnement. La fumée du bois va jusqu'à s'infiltrer dans les résidences voisines. Selon Environnement Canada, la pollution par les particules fines émises durant 60 heures par un poêle certifié équivaut à celle d'une automobile ayant parcouru 18 000 kilomètres. Ajoutez quelques heures de plus pour un poêle aux granules. Toutefois, dans le cas des poêles à combustion lente, cela ne prendra que 9 heures. Selon Santé Canada, PEU IMPORTE LA QUANTITÉ, les particules fines SONT NOCIVES POUR LA SANTÉ. De plus, on se rend maintenant compte qu'elles peuvent contaminer le gras animal, les œufs et les légumes du jardin.

L'ALAP recommande à la ministre Beauchamp de limiter, pour les propriétaires actuels d'appareils de chauffage au bois, leur utilisation que pour les situations d'urgence telles qu'une panne d'électricité. Dans le futur, pour l'installation d'un appareil d'urgence, il faudrait préconiser l'achat de poêles au gaz qui sont beaucoup moins polluants et plus sécuritaires. Avec notre énergie hydroélectrique renouvelable et les possibilités d'utiliser des sources d'énergie telles que celles du soleil, du vent ou de la chaleur dans la Terre, il est inconcevable qu'on envisage d'investir des millions pour favoriser l'utilisation de la biomasse avec des technologies qui contribuent à la pollution atmosphérique.

Vous trouverez des informations plus détaillées dans le document synthèse que l'ALAP a présenté à la demande de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp :

[http://www.alap.qc.ca/Documents/ALAP\\_Consultation\\_MDDEP\\_Nov2007.pdf](http://www.alap.qc.ca/Documents/ALAP_Consultation_MDDEP_Nov2007.pdf)

Pour obtenir de la documentation supplémentaire ou des références scientifiques, nous vous prions de contacter l'ALAP :

[Info@alap.qc.ca](mailto:Info@alap.qc.ca)

— 30 —

Source : ALAP

Information : (450) 759-9375

[info@alap.qc.ca](mailto:info@alap.qc.ca)

[www.alap.qc.ca](http://www.alap.qc.ca)